

MARINIÈRE

Suite à la réunion de DP du mercredi 29 juin 2016 et comme vous le savez, la direction nous impose le port de la marinière alors que nous avons déjà une dotation d'uniforme nous permettant de travailler en plein été.

Nous ne voyons pas pourquoi nous devons porter celle-ci tout en manche longue et de plus en coton et se à compter du 03 juillet 2016 jusqu'au 31 août 2016.

De ce fait, nous informons les salariés du bon vouloir de chacun de la porter ou pas.

La question que nous nous posons est la suivante : pourquoi juste Intercités ?



Force Ouvrière Intercités Jour est contre l'obligation, il faut laisser le choix aux salariés.

Paris, le 02 juillet 2016